**Prix de thèse AEI-FNEGE 2015**

Comme chaque année, la FNEGE attribue des prix de thèse destinés à distinguer les meilleurs travaux doctoraux en gestion en privilégiant cette année les recherches qui constituent un véritable apport pour l'entreprise. **L’Académie de l’Entrepreneuriat et de l’Innovation (AEI) procèdera à la sélection des thèses dans le champ de l’Entrepreneuriat et de l’innovation.**

Les **thèses éligibles** devront avoir été **soutenues** **entre janvier et décembre 2014**, dans un établissement français (et non dans un établissement étranger, même francophone). Les jeunes docteurs de nationalité étrangère peuvent participer à cette sélection.

Les thèses rédigées en anglais et sur articles sont acceptées par l’AEI et la FNEGE.

Le montant de chaque prix de thèse est de **1.500 euros**.

Les docteurs souhaitant soumettre leurs travaux pour l'attribution d'un prix dans cette catégorie doivent adresser à Didier Chabaud (**Didier.chabaud@univ-avignon.fr**) et Alain Fayolle (**fayolle@em-lyon.com**), **pour le lundi 9 mars 2015** au plus tard :

-°1 exemplaire électronique de leur thèse,

-°les deux pré-rapports et le rapport de soutenance,

-°un résumé de la thèse, d'une quinzaine de pages dactylographiées,

-°une lettre de recommandation du directeur de recherche,

-°un curriculum-vitae.

L’objet du mail devra mentionner « Prix AEI-FNEGE 2015 ».

Un Comité Scientifique indépendant procédera à la sélection de la meilleure thèse.

Le programme de la FNEGE prévoit l’attribution de **deux autres catégories de prix** :

**1 - PRIX DE THESE TRANSDISCIPLINAIRE**

Un comité scientifique indépendant procédera à la sélection de la meilleure thèse.

Les docteurs souhaitant soumettre leurs travaux pour l'attribution d'un prix dans cette catégorie doivent adresser pour le 27 avril 2015 au plus tard à Maëlle Brumard, à la FNEGE (brumard@fnege.fr 01.44.29.93.68 ) par mail :

1. les deux pré-rapports et le rapport de soutenance

2. un résumé de la thèse en français, d'une quinzaine de pages dactylographiées

3. deux lettres de recommandation (dont une du directeur de recherche), explicitant le caractère transdisciplinaire de la thèse

4. un curriculum-vitae

5. la thèse.

**2 - PRIX POUR PUBLICATION**

Les thèses ayant reçu le « Prix par discipline » et les thèses postulant au « Prix transdisciplinaire » sont éligibles. (Les associations peuvent aussi, si elles le souhaitent, proposer une thèse plus accessible à un large public que celle déjà primée dans leur discipline). Les documents suivants doivent être transmis à la FNEGE pour le 27 avril 2015 au plus tard, exclusivement par l’intermédiaire des associations, Les docteurs souhaitant soumettre leur thèse pour le « Prix publication » doivent donc contacter directement l’association dont ils relèvent.

[**http://www.fnege.org/nos-prix/prix-de-these**](http://www.fnege.org/nos-prix/prix-de-these)